



Relation entre mineur de 17 et majeur de 23 ans

Par **skyp**, le **14/09/2009** à **21:08**

Bonjour,
J'ai 17 ans et mon compagnon à 23 ans, j'aimerais savoir si mes parents ont un quelconque droit sur cette relation, peuvent-ils tenter des poursuites envers mon compgnon, peuvent-ils empêcher notre relation face à la loi en vigueur et ai-je un droit de parole ou de protection pour mon compagnon; enfin il travaille pour un corps de l'armée ça change-t-il quelque chose ?
Merci d'avances pour vos réponses.

Par **Marion2**, le **14/09/2009** à **21:31**

Bonsoir,
La majorité sexuelle est à 15 ans et 3 mois. Vos parents ne peuvent donc rien faire à ce niveau.
Mais ne vous avisez pas de partir, ne serait-ce qu'un quelques jours avec lui, vos parents pourraient déposer une plainte pour détournement de mineure.
Le fait que votre ami travaille dans un corps de l'armée ne change absolument rien.
Cordialement.